

Directeurs médicaux des Nations Unies

Plan de réduction des risques liés à la maladie Ebola (EBOD) pour le personnel des Nations Unies

Mise à jour : septembre 2025

- Les recommandations suivantes en matière de santé au travail sont fournies par les Directeurs médicaux des Nations Unies (UNMD) à toutes les Organisations et au personnel des Nations Unies afin de réduire le risque que le personnel des Nations Unies contracte la maladie à virus Ebola (EBOD) dans les pays/zones où des cas/ flambées épidémiques d'EBOD sont signalés.
- Il existe six espèces d'Ebolavirus (renommé *Orthoebolavirus*), dont quatre sont connues pour causer la maladie (la maladie à virus Ebola) chez l'homme. Les quatre espèces qui causent des maladies humaines sont : le *Zaire ebolavirus* (responsable de la maladie à virus Ebola), le *Sudan ebolavirus* (responsable de la maladie du virus du Soudan), le *Bundibugyo ebolavirus* (responsable de la maladie du virus de Bundibugyo) et le *Taï Forest ebolavirus* (responsable de la maladie du virus de la forêt de Taï). Ce Plan de réduction des risques est applicable à toutes les espèces.
- La maladie à virus Ebola a une période d'incubation de 2 à 21 jours. Elle se transmet par contact direct avec un animal infecté (chauve-souris ou primate non humain) ou par contact direct ou indirect avec le sang et les fluides corporels d'une personne malade ou morte infectée par l'*Orthoebolavirus*.
- Ces recommandations doivent être appliquées à tout le personnel des Nations Unies voyageant ou résidant dans des pays/zones ayant des cas/ flambées épidémiques d'EBOD.
- Veuillez noter que des [modifications de nomenclature](#) sont incluses dans ce document.
- Veuillez contacter dos-dhmosh-public-health@un.org si vous avez des questions concernant ce document.

Catégories de risque

Recommandations des Directeurs médicaux des Nations Unies

1 Personnel des Nations Unies voyageant ou résidant dans des pays / zones ayant une épidémie d'EBOD

- Ayez connaissance de la situation actuelle de l'épidémie dans la zone où vous voyagez.
- Pendant une épidémie en cours, les cas suspects ou confirmés ainsi que les contacts ne doivent pas voyager.
- Assurez-vous **d'être informé et mettez en œuvre les mesures de précaution suivantes contre l'EBOD**
 - Évitez tout contact avec des personnes présentant des symptômes (tels que fièvre, vomissements, diarrhée ou saignements) ou avec des matériaux ou surfaces contaminés par du sang ou des fluides corporels, et éloignez-vous des corps des personnes infectées, y compris lors des funérailles.
 - Évitez les rituels funéraires ou d'inhumation qui nécessitent la manipulation d'un cadavre.
 - Ne manipulez pas les objets qui ont pu entrer en contact avec le sang ou les fluides corporels d'une personne infectée (par exemple, vêtements, literie, aiguilles et équipements médicaux).
 - Évitez tout contact avec les animaux ou la viande de brousse crue.
 - Lavez-vous les mains fréquemment ou utilisez un gel hydroalcoolique (ABHR), et évitez de toucher vos yeux, votre nez ou votre bouche.

-
- Suivez les pratiques de distanciation physique recommandées pour la zone dans laquelle vous vous trouvez (par exemple, éviter les poignées de main, éviter les baisers lors des salutations, éviter les visites dans les marchés bondés, etc.).
 - **Les mesures générales suivantes** doivent également être suivies :
 - Adhérez à toute mesure de prophylaxie et de prévention contre le paludisme (DEET, moustiquaires, etc.) recommandée par votre médecin de l'ONU.
 - Assurez-vous de recevoir tous les vaccins standards recommandés avant le voyage.
 - Protégez-vous toujours lors des rapports sexuels.
 - Connaissez les coordonnées des services médicaux locaux/de l'ONU ou à qui vous devez vous adresser pour des soins de santé en cas de besoin pendant votre séjour dans le pays/la zone affectée par la maladie à virus Ebola (EVD).
 - Notez que le degré de risque pour le personnel de l'ONU dépendra de l'épidémiologie de l'épidémie de l'EBOD, y compris de l'étendue et de la propagation géographique, ainsi que du rôle du personnel de l'ONU dans le poste de travail.
 - **Pendant votre séjour dans des pays/zones touchés par l'épidémie d'EBOD, ou après votre voyage dans ces zones :**
 - Faites attention à votre santé pendant votre voyage/ séjour et pendant 21 jours après avoir quitté la zone. (Les symptômes à surveiller sont : fièvre, maux de tête, courbatures, faiblesse, diarrhée, vomissements, douleurs abdominales, éruption cutanée, yeux rouges, saignements internes et externes.)
 - Si ces symptômes surviennent, isolez-vous immédiatement et consultez un médecin par téléphone si vous avez voyagé/séjourné dans les zones affectées et avez été exposé à des fluides corporels, et développez l'un des symptômes mentionnés ci-dessus. Informez le médecin de vos déplacements récents et de vos symptômes au téléphone avant de vous rendre à son cabinet ou à la salle d'urgence.
 - Vous ne devez pas prendre en charge un patient suspect d'EBOD chez vous. Si une infection par l'EBOD est suspectée, consultez immédiatement un médecin.

2 Le personnel de l'ONU ayant été exposé au sang ou aux fluides infectés par l'EBOD (i.e. personnes contacts)

- Si vous pensez avoir été exposé à l'*Orthoebolavirus*, vous devez immédiatement nettoyer la zone de la peau (ou du corps) avec du savon et de l'eau ou, avec de l'eau en cas d'exposition des membranes muqueuses, puis consulter immédiatement par téléphone votre médecin, le médecin de l'ONU ou les services médicaux de votre Organisation pour évaluer votre risque personnel et déterminer si une prise en charge supplémentaire est nécessaire.
- Les personnes exposées à l'*Orthoebolavirus* doivent être mises en quarantaine et surveillées (enquête sur les symptômes et prise de température deux fois par jour) pour détecter les symptômes de l'EBOD pendant 21 jours à partir du dernier jour d'exposition. Elles doivent également recevoir des conseils sur les mesures

appropriées à prendre pour se protéger elles-mêmes et leurs familles contre l'EBOD si elles devaient être infectées. Des restrictions de travail sont suggérées conformément aux [directives de l'OMS](#) en cas d'exposition.

- Si une exposition à l'*Orthoebolavirus* a eu lieu, le personnel de l'ONU doit aussi être évalué pour toute autre exposition à un virus transmissible par le sang (VTS), y compris le VIH, l'hépatite B et l'hépatite C, et recevoir une prophylaxie et/ou des conseils, ainsi qu'un suivi si nécessaire.
- Ne voyagez pas tant que vous n'avez pas été autorisé par les autorités sanitaires.

Note : les personnes **ne peuvent pas** transmettre la maladie **avant d'avoir des symptômes**.

3 **Travailleurs de santé de l'ONU désignés pour gérer cliniquement les patients suspects/confirmés d'EBOD ou leurs échantillons de laboratoire**

- Lors de la prise en charge de tout patient, quel que soit les signes et symptômes, les travailleurs de santé de l'ONU (TSDU) doivent toujours suivre les [précautions standards](#).
- Les TSDU doivent être formés au diagnostic clinique de l'EBOD et à la gestion, ainsi qu'à l'utilisation des EPI. Les soins des patients EBOD doivent être prodigues dans une zone dédiée (comme un centre de traitement Ebola) par des professionnels qualifiés et formés, ayant des connaissances sur le traitement de la maladie à virus Ebola. Voici un exemple de ressource de formation de l'OMS : [OpenWHO.org - Maladie à virus Ebola](#), qui propose actuellement trois cours : un sur la prévention et le contrôle des infections, un sur la conception des centres de dépistage et de traitement, et un troisième sur la gestion clinique.
- Les TSDU doivent strictement utiliser les EPI décrits dans les documents de l'OMS. Un système de binôme doit être utilisé. Veuillez consulter ci-dessous les liens vers les affiches sur les EPI :
 - [Étapes pour enfiler un équipement de protection individuelle \(EPI\) pour la maladie Ebola/Marburg : Blouse et couvre-chef](#)
 - [Étapes pour retirer un équipement de protection individuelle \(EPI\) pour la maladie Ebola/Marburg : Blouse et couvre-chef](#)
 - [Étapes pour enfiler un équipement de protection individuelle \(EPI\) pour la maladie Ebola/Marburg : Combinaison](#)
 - [Étapes pour retirer un équipement de protection individuelle \(EPI\) pour la maladie Ebola/Marburg : Combinaison](#)
- Bien que le personnel des Nations Unies ne soit pas censé gérer régulièrement des patients atteints de la maladie à virus Ebola (EBOD), ils doivent néanmoins rester vigilants pour les détecter précocement et transférer ces patients vers des centres de traitement du virus Ebola où ils peuvent être correctement surveillés et pris en charge.
- Le personnel de santé (TSDU) dans toutes les bureaux-pays doit maintenir un niveau de suspicion élevé pour l'EBOD chez les patients fébriles revenant des zones d'épidémie d'EBOD, en particulier s'ils ont visité des hôpitaux dans ces zones. Toutes les installations sanitaires des Nations Unies doivent avoir des

protocoles en place pour recevoir un patient suspect d'EBOD, y compris un dépistage approprié pour ces patients. Dans les bureaux-pays affectés par l'EBOD, un numéro d'assistance téléphonique pour les employés suspectant l'EBOD doit être établi et communiqué activement au personnel.

- Les TSDU qui ont identifié un patient suspect d'EBOD doivent immédiatement isoler le patient et contacter les points focaux locaux et nationaux des maladies pour obtenir des conseils et organiser des tests de laboratoire.
- Il est recommandé que les TSDU impliqués dans la gestion de l'EVD soient vaccinés contre l'EBOD si un vaccin pour l'espèce est disponible (il y a actuellement 2 vaccins approuvés contre le virus Ebola de Zaire).
- Pour les travailleurs de laboratoire, les échantillons de laboratoire peuvent être dangereux et doivent être manipulés avec une extrême prudence. Les échantillons prélevés chez les humains et les animaux pour l'investigation de l'EBOD doivent être manipulés uniquement par du personnel formé et traités dans un laboratoire équipé de manière appropriée dans des conditions de confinement biologique maximum.
- Les TSDU doivent également être capables de formuler des recommandations sur la manière de procéder à des enterrements sûrs et dignes, incluant prévention et contrôle des infections (IPC). Veuillez consulter : [Comment procéder à un enterrement sûr et digne d'un patient décédé d'une maladie suspectée ou confirmée à virus Ebola ou Marburg](#) pour plus d'informations.
- Veuillez consulter openWHO pour le cours : [Mesures IPC dans les établissements de santé pour les épidémies de la maladie à virus Ebola ou Marburg](#).
- Un résumé des pratiques passées et actuelles est également disponible [ici](#).

4 Tout le personnel des Nations Unies impliqué dans le nettoyage environnemental, l'élimination des déchets et traitement du linge, ainsi que ceux impliqués dans la gestion des corps décédés

- Les déchets provenant des patients atteints de la maladie à virus Ebola (EBOD), y compris ceux générés pendant le processus de décontamination, doivent être traités comme des déchets infectieux. Lors du nettoyage des fluides corporels de la personne infectée ou de son environnement, le personnel de nettoyage doit porter un équipement de protection individuelle (EPI) approprié, c'est-à-dire des gants doubles, avec la paire extérieure étant des gants résistants (gants en caoutchouc), une combinaison imperméable à manches longues (ou une blouse avec une couverture pour la tête et le cou), un tablier, des bottes/chaussures fermées, un masque médical et une protection des yeux (lunettes de protection ou visière). Voir les [directives](#) pour plus d'informations.
- Le WHO suggère que les linges fortement souillés résultant des soins aux patients atteints de la maladie à virus Ebola soient éliminés en toute sécurité (par exemple incinérés) conformément aux directives du WHO sur la gestion des déchets.
- Le WHO suggère de désinfecter les surfaces en utilisant une méthode de nettoyage par essuyage plutôt que par pulvérisation.
- Des exemples de produits approuvés comme désinfectants peuvent être consultés [sur le site de l'EPA](#)
- La gestion des restes humains des personnes décédées présentant des signes confirmés ou

-
- suspects de la maladie à virus Ebola doit être effectuée en toute sécurité, dans le respect de des cultures, et uniquement lorsque cela est nécessaire pour réduire l'exposition et la transmission.
- Le WHO suggère qu'il n'est pas nécessaire de désinfecter un corps décédé suspecté ou confirmé d'être infecté par le virus *Orthoebolavirus* avant de le manipuler ou de le placer dans un sac mortuaire.
-

Références :

- Page Web de l'OMS sur Ebola : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/ebola-disease#cms>
- Directive IPC : [Directive de prévention et de contrôle des infections pour les maladies à virus Ebola et Marburg, août 2023](#)